




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-739**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197961-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPECIAUX**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Stéphanie FERNANDEZ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE  
FRAIS LIES A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPECIAUX- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La politique de relations internationales conduite par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie sur deux axes moteurs :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Le Conseil Municipal a souhaité donner des mandats spéciaux à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales et Villes jumelles ou à Madame Stéphanie Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires européennes, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors des prochains déplacements à Pécs, en Hongrie, du 30 août au 2 septembre 2021 et à Tübingen en Allemagne du 15 au 18 septembre 2021.

Les déplacements des élus ne pourront se faire que dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur. Ils seront réalisés en train ou en avion. La prise en charge du billet se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées éventuels se fera sur la base forfaitaire de 175 euros par jour sur place pour Pécs en Hongrie et de 164 euros par jour pour Tübingen en Allemagne, selon le barème arrêté par le Ministère des Finances pour les déplacements

temporaires des personnels civils de l'État. Une attestation sur l'honneur certifiera la réalité des dépenses engagées.

Le remboursement des frais divers supplémentaires – restauration, taxis, interprétariat, télécommunications, internet, parking, invitation de partenaires - contractés dans le cadre de l'exécution du mandat spécial par Madame Karima Zerkani-Raynal ou par Mme Stéphanie Fernandez se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux donnés à Madame Karima Zerkani-Raynal, Adjoint au Maire en charge des Relations internationales et Villes jumelles ou à Madame Stéphanie Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires européennes pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence à Pécs du 30 août au 2 septembre 2021 et à Tübingen en Allemagne du 15 au 18 septembre 2021.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

DL.2021-739 - RELATIONS INTERNATIONALES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE  
FRAIS LIES A L'EXÉCUTION DE MANDATS SPECIAUX-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»